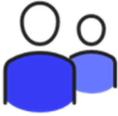


Les enjeux de la médiation de l'apprentissage en faveur du C.F.A.



➤ **Avoir un relais dans la gestion d'un conflit, éviter ainsi que la situation de tension ne s'installe durable entre l'apprenti et son employeur, dans l'exécution du contrat d'apprentissage**

➤ Renforcer l'accompagnement du jeune

➤ Apporter une autre solution à l'entreprise, en complément des actions engagées par le CFA, pour l'accompagner dans la formation de son apprenti

Les principes de la médiation

Liberté des parties : Chaque partie est libre d'entrer en médiation, mais également d'en sortir à tout moment. Les parties doivent être en capacité à prendre librement une décision.

Neutralité : Le médiateur est neutre. Il ne doit pas se positionner, ni donner son avis. Il aide activement et équitablement les parties à s'écouter, se parler, se comprendre, explorer les voies d'entente possibles, construire leur accord, partiel ou global.

Impartialité et indépendance : Le médiateur ne doit pas avoir de communauté d'intérêt avec l'une des parties et doit préserver l'indépendance inhérente à sa fonction. Il n'a pour rôle ni de juger, ni d'arbitrer.

Un cadre de communication fixé

Un cadre de communication fixé et accepté par l'apprenti et son employeur

Un respect mutuel de chaque partie

Confidentialité : Toutes les parties doivent respecter la confidentialité des échanges

Une aide pour identifier des pistes de solutions



A quel moment ?

➤ À tout moment dès lors qu'un différend existe entre les parties, pour tout ce qui concerne l'exécution ou la rupture du contrat (Art. L6222-39 code du travail).

➤ Obligatoirement en cas de volonté de rupture unilatérale à l'initiative de l'apprenti (démission - Art. L6222-18 code du travail).

➤ En cas d'exclusion définitive de l'apprenti du CFA (Art. L6222-18-1 code du travail).

Une équipe de médiateurs de l'apprentissage en Pays de la Loire

Isabelle ARRIAU

CCI PAYS DE LA LOIRE

isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr

Véronique MANCHE

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

veronique.manche@pl.chambagri.fr

Jean-Luc OURCOUDOY

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire -

jlourcoudoy@artisanatpaysdelaloire.fr

